Envoyé en préfecture le 19/06/2026
Reçu en préfecture le 19/06/2026
Publié le
ID : 035-200070662-20260619-DP_2026_29-DE

BRETAGNE PORTE DE LOIRE COMMUNAUTÉ
Naturellement inspirée

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DECISION DU PRESIDENT
N° DP-2026-29

Bain-de-Bretagne
Chanteloup
Crevin
Ercé-en-Lamée
Grand-Fougeray
La Bosse-de-Bretagne
La Couyère
La Dominelais
La Noë-Blanche
Lalleu
Le Petit-Fougeray
Le Sel-de-Bretagne
Pancé
Pléchâtel
Poligné
Saint-Sulpice-des-Landes
Sainte-Anne-sur-Vilaine
Saulnières
Teillay
Tresbœuf

Le président de Bretagne porte de Loire Communauté ;

Vu l'article L5211-9 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°35-2024-10-22-00002 du 22 octobre 2024 arrêtant les statuts de Bretagne Porte de Loire Communauté ;

Vu la délibération n°2026-57 du Conseil communautaire en date du 9 avril 2026 déléguant au Président la possibilité de créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services, tant en recettes qu'en dépenses ;

Vu la délibération n°2026-57 du Conseil communautaire en date du 9 avril 2026 déléguant au Président la possibilité de prendre toute décision concernant la définition des besoins, la passation, la signature et l'exécution des marchés et accords-cadres qui peuvent être passés selon une procédure adaptée, dans la limite de 100 000 euros H.T. ;

Considérant que, dans le cadre de la modernisation des moyens de paiement et afin d'anticiper la diminution progressive du recours au paiement par chèque, conformément aux préconisations de la DGFIP, il convient de procéder à l'acquisition de terminaux de paiement électronique et d'adapter les régies de recettes en conséquence ;

DECIDE

Article 1 :
D'approuver la modification des actes constitutifs des régies de recettes suivantes

- Terrain des gens du voyage et logement d'urgence ;
- Tourisme ;
- Location de vélos et d'instruments de musique ;
- Jeunesse.

La modification suivante est apportée :
« Les moyens de paiement sont complétés par la carte bancaire ainsi que, le cas échéant, le paiement en ligne. »

Article 2 :
D'autoriser l'ouverture de comptes de dépôts de fonds au Trésor pour les régies « Terrain des gens du voyage et logement d'urgence » et « Location de vélos et d'instruments de musique ».

Envoyé en préfecture le 19/06/2026
Reçu en préfecture le 19/06/2026
Publié le
ID : 035-200070662-20260619-DP_2026_29-DE

Article 3 :
D'approuver et de signer le contrat de mise à disposition de matériel et de prestation de services avec la société NEO, portant sur la fourniture de deux terminaux de paiement électronique, pour une durée de 48 mois et pour un montant de 70 € HT par mois.

A Bain-de-Bretagne, le 19.06.26

Vincent Minier,

Président de Bretagne porte de Loire Communauté

VINCENT MINIER PRÉSIDENT
BRETAGNE PORTE DE LOIRE COMMUNAUTE
LE STERIAD - PA CHATEAU GAILLARD
2,Allée de L'Ille
35470 BAIN DE BRETAGNE